

Interpellation

Malley : quelles mesures urgentes ?

Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,

La presse s'est récemment fait l'écho de graves problèmes quant aux conditions de travail des employé-e-s du Centre sportif de Malley (CSM). Travail de nuit non autorisé, heures de travail maximales dépassées, voire très largement dépassées dans certains cas, locaux pour les employé-e-s non adaptés, démissions et arrêts maladie en cascades : les éléments rapportés dans la presse sont inquiétants. Le style de gestion jugée autoritaire du directeur est également contesté.

Le CSM est détenu pour 60% de ses parts par les Villes de Lausanne, Prilly et Renens. La Ville de Prilly est représentée au sein du conseil d'administration du CSM par le biais du syndic M. Alain Gillérion. La Ville de Prilly est donc particulièrement impliquée.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. À quel moment la Municipalité a-t-elle été mise au courant de la situation ?
2. Un mandat d'audit externe sur les conditions de travail au CSM a été demandé pour évaluer les faits et établir les responsabilités.
 - a) Dans quels délais cet audit sera mené et le rapport soumis aux mandataires ?
 - b) De quelle manière les membres du Conseil d'administration comptent-ils garantir la bonne conduite de l'audit ?
3. Le communiqué de presse diffusé par les trois communes le 14 février dernier indique que celles-ci demandent que des mesures immédiates soient mises en place, qu'elles « souhaitent que le Conseil d'administration s'assure immédiatement du respect des dispositions de la Loi sur le travail et corrige le cas échéant les éléments qui doivent l'être » et « prient le Conseil d'administration du CSM de mettre en place au plus vite une structure de soutien pour accompagner les collaborateurs durant cette période et pendant la mise en place des mesures qui auront été décidées suite à l'audit. »
 - a) Qu'entendent concrètement les trois municipalités par la mise en place « d'une structure de soutien » ? Et comment le Conseil d'administration compte-t-il mettre cette structure en place ? Qui en a la responsabilité ?
 - a) Quelles mesures ont-elle été mises en place depuis la diffusion du communiqué de presse afin d'accompagner les collaborateurs durant cette période ?
 - b) Dans le cas où ces mesures n'ont pas encore été mises en place, qu'est-il imaginé et dans quels délais ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour sa réponse à ces questions.

Le groupe des Vert·e·s

Prilly, le 24 février 2020